

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'EVACUATION et d'ELIMINATION des DECHETS (SIEED)

Date de convocation

2/06/2025 et 19/6/25

Date d'affichage

2/06/2025 & 19/6/25

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt cinq juin, à dix sept heures trente minutes

Le comité syndical légalement convoqué,

s'est réuni en séance publique à la salle de Béhoust sous la présidence

de Monsieur Guy Pélissier, délégué de la CC Coeur

d'Yvelines, maire de Béhoust

En exercice : 72

Présents : 15 - Absents : 57 - Votants : 15

Une convocation a été envoyée le 2 juin 2025 pour une réunion du comité le 18 juin 2025 à 19h30 à la salle de Béhoust. Le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde convocation a été envoyée le 19 juin 2025 pour une réunion le 25 juin 2025

Intercommunalités	Présents	Pouvoirs	Absents	Total
				Délégués
Cœur d'Yvelines	3		20	23
Gally Mauldre	1		6	7
Haute Vallée de Chevreuse	2		2	4
Pays Houdanais	8		28	36
Rambouillet Territoires	1		1	2
Total	15	0	57	72

Etaient présents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Auteuil le Roi : Jean Luc Capelle / Béhoust : Guy Pélissier / Garancières : Ghislaine Lesade

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Crespières : Michel Oddos

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Le Mesnil Saint Denis : Eric Le Landais / Milon la Chapelle : Michel Beaucamp

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Condé sur Vesgre : Jean René Tancrede / Dammartin en Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Houdan : Monique Saul / Longnes : Gilles Decobert / Montchauvet : Jacques Halluin / Orgerus : Dominique Artel / Osmoy : Alain Chamois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Mittainville : Patrice Marchese

Etaient absents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Autouillet : David Burelout / Bazoches-sur-Guyonne : Jean-Claude Clairet / Boissy Sans Avoir : Véronique Cosneau / Flexanville : François Ligney / Galluis : Aurélie Piacenza / Gambais : Bertrand Neveux / Goupillières : Sophie Meier / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / La Queue lez Yvelines : Patrice Rio / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel / Marcq : Damien Bishoff / Mareil le Guyon : Jean Michel Thirant / Méré : Alain Colombi / Millemont : Annie Joseph / Montfort l'Amaury : Patrick Lemaitre / Neauphle le Vieux : Denise Planchon / St Rémy l'honoré : Christian Pavésis / Thoiry : Irène Bouvier / Vicq : Bernard Jacques / Villiers le Mahieu : Adrien Faré

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Andelu : Olivier Ravenel / Bazemont : Jean Bernard Hetzel / Davron : Alexis Hongre / Herbeville : Véronique Verley / Maule : Hervé Camard / Montainville : Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : / St Forget : Jean Luc Jamin / St Lambert : Pascal Rioult

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Adainville : Jean Marc Raimondo / Bazainville : Daniel Férédie / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Boissets : Patrick Bouyssou / Bourdonné : Philippe Lecoy / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux / Civry la Forêt : Elie Sétiaux / Courgent : Dominique Bottius / Flins Neuve Eglise :

Claude Ferrachat / Goussainville : Valérie Chesnoy / Grandchamp : Hervé Renauld / Gressey : Arnaud Lefebvre / Havelu : Michel Negarville / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Le Tartre Gaudran : Frédéric De La Rue / Maulette : Thierry Korwacki / Mondreville : Loïc Bellon / Mulcent : Guy Pelard / Orvilliers : Mickaël Letellier / Prunay le Temple : Jean-François Bonnin / Richebourg : Jean François Lefebvre / Rosay : Bruno Marmin / Saint Lubin de la Haye : Nathalie Branco / St Martin des champs : Anne Decarnelle / Septeuil : Yannick Tenesi / Tacoignières : Patrice Le Bail / Tilly : Claude Sayagh Vilette : Roland Trousseau
Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher

Secrétaire : Dominique Artel de la Communauté de Communes Pays Houdanais, adjoint au maire d'Orgerus

Etaient présents à la réunion du 18 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Béhoust : Guy Pélissier / Boissy Sans Avoir : Véronique Cosneau / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel / Millemont : Annie Joseph / Neauphle le Vieux : Magali Desdoits / Thoiry : Irène Bouvier / Vicq : Bernard Jacques

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Crespières : Michel Oddos

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Milon la Chapelle : Michel Beaucamp / St Forget : Jean Luc Jamin

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Adainville : Jean-Marc Raimondo / Bazainville : Daniel Férédie / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux / Condé sur Vesgre : Stéphane Blairon / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Houdan : Agnès Grudler / Longnes : Gilles Decobert / Montchauvet : Jacques Halluin / Orgerus : Dominique Artel / St Lubin de la Haye : Nathalie Branco / St Martin des Champs : Anne Decarnelle / Tacoignières : Alain Pierre / Tilly : Claude Sayagh

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher

24 présents – 48 absents : le quorum n'est pas atteint : nouvelle réunion le 25 juin 2025 à 17h30 à Béhoust

Délibération n° 2025-014 :

Objet : Transfert du marché des collectes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales concernant le retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale qui indique dans son dernier paragraphe : « *Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution* »

Vu l'arrêté inter préfectoral n°78-025-04-14-0001 du 14/04/2025 de la Préfecture de Versailles mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025

Vu la délibération 2021-020 du comité syndical du SIEED dans sa séance du 28 juin 2021, attribuant le marché de collectes, traitement des déchets végétaux et encombrants, lavage des colonnes, réparation des bacs au groupement d'entreprises SEPUR et THOIRY BIOENERGIE pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2029 et visé de la Préfecture de Versailles en date du 29/06/2021

Vu la réunion de la commission d'appel d'Offres du SIEED en date du 26 mai 2025 approuvant la clé de répartition selon la population INSEE 2025 double compte, lorsque l'individualisation par intercommunalité est impossible pour le transfert et l'éclatement du contrat jusqu'au 31/12/2029

Vu le projet d'avenant de transfert du marché transmis aux délégués du SIEED

Le président rappelle que l'exutoire pour les ordures ménagères, emballages et verre sont les usines du SIDOMPE situées à THIVERVAL GRIGNON et que cette clé de répartition sera reprise pour les facturations du SIDOMPE

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'avis de la commission d'appel d'offres
- **Autorise** le président à signer l'avenant de transfert
- **Dit** que la délibération ainsi que l'avenant n°1 du marché des collectes seront notifiés aux intercommunalités membres qui devront reprendre le marché jusqu'au 31/12/2029 pour la partie qui les concerne

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
M Guy Pélissier



Acte déclaré exécutoire et transmis à la Préfecture de Versailles le : voir date ci-dessus cachet transmission et date de publication

Voie de recours auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Préfecture de Versailles mentionné sur le présent acte.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 078-257800300-20250625-2025014DELIB-DE